

Une éventuelle fusion bénéfique en termes de finances

Pour rappel, un comité de pilotage et six groupes de travail (voir encadré) composés de représentant-e-s des autorités et du personnel communal se réunissent régulièrement depuis le mois de juin 2022 pour étudier la faisabilité d'une fusion entre les Communes de Château-d'Œx et Rossinière. L'occasion, à quelques mois de la fin de l'étude, de dresser un point de situation avec Eric Grandjean et Jean-Pierre Neff, respectivement Syndics de Château-d'Œx et de Rossinière.

Comment se passe le travail des différents groupes?

Pour l'heure, ce travail se passe au mieux et les groupes arrivent à bout touchant dans leurs analyses. S'il est encore tôt pour dégager des conclusions, il est néanmoins déjà possible de dresser un certain nombre de constats, selon les thématiques.

Par exemple?

Par exemple le tourisme. Secteur important pour l'économie du Pays-d'Enhaut, ce thème se devait d'être traité à part entière par un groupe de travail dédié. Un inventaire des infrastructures, des événements et des partenaires a été effectué de la manière la plus exhaustive possible. Nous pouvons d'ores et déjà relever que la fusion potentielle des Communes de Château-d'Œx et Rossinière ne devrait pas engendrer de changement structurel notable quant au fonctionnement de ce secteur au Pays-d'Enhaut. En effet, le tourisme est déjà régionalisé et une région, au sens de la loi, peut être constituée de deux communes. L'impact de la fusion serait donc très limité et concernerait principalement la gouvernance de l'association Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme.

Que dire au niveau des finances?

Ce groupe de travail a quasiment terminé son analyse afin de déterminer avec précision la situation et les perspectives financières de chaque commune, ainsi que les conséquences en cas de fusion. Le rapport répond à trois questions essentielles: quelle serait le résultat financier de la nouvelle commune fusionnée? Quelle serait sa situation sur le plan de l'endettement? Quelle serait sa capacité à investir ces prochaines années? A ce stade, nous pouvons dire que la situation financière d'une nouvelle commune fusionnée serait bénéfique aussi bien pour la marge d'autofinancement, le taux d'imposition que pour la péréquation. La politique de désendettement et les excellents résultats de ces dernières années permettraient à la nouvelle commune fusionnée d'envisager un avenir serein sur le plan de l'endettement et offrirait de belles perspectives d'investissement. A ce propos, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise*, dont le texte légal (en consultation) doit encore être adopté par le Grand Conseil, aurait des conséquences positives en cas de fusion des deux communes.

Un mot quant au personnel communal?

Il est prévu de reprendre l'ensemble des employés des Communes de Château-d'Œx et de Rossinière dans le cadre de la nouvelle entité. Un nouveau règlement du personnel communal devrait néanmoins être adopté, car tant celui de Château-d'Œx que celui de Rossinière nécessitent une refonte.

La composition des autorités, l'identité et le nom de l'éventuelle nouvelle commune sont aussi des sujets qui intéressent la population...

En effet et la réflexion sur la plupart de ces thématiques a déjà bien avancé. Nous ne pouvons toutefois rien communiquer à l'heure actuelle. Vous l'avez dit, il s'agit de sujets hautement émotionnels qui nécessitent une attention particulière avant d'avancer des propositions publiques. A titre d'information, nous précisons néanmoins que le choix d'un nouveau nom pour une commune fusionnée demande au préalable un examen de la part de la Commission cantonale de nomenclature, puis une validation provisoire par l'Office fédéral de topographie swisstopo. Concernant un projet d'armoiries, même provisoire, des règles héraldiques doivent être respectées et le projet final doit recevoir l'aval des archives cantonales vaudoises.

Qu'en est-il sur le plan des infrastructures communales, des services industriels et des forêts?

Les travaux d'inventaire des routes, chemins, bâtiments et domaines sont terminés et un examen est en cours quant aux possibilités d'économie et de fonctionnement en cas de fusion des deux communes. A ce stade de l'étude, nous pouvons relever qu'une fusion permettrait de réaliser davantage d'investissements et de diminuer certains coûts (installation de chantier, prix des matériaux). Concernant les services industriels (eau, épuration, déchets et voirie), une gestion à plus large échelle offrirait des avantages certains en termes d'optimisation des coûts et de gestion du personnel, grâce à un partage des connaissances, des compétences et des responsabilités dans l'organisation des services.

Et concernant la gestion des forêts?

Celle-ci est de la compétence du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut. A ce titre, une analyse a été confiée à un expert indépendant pour mesurer les éventuelles incidences d'une fusion sur les relations et le fonctionnement avec ledit groupement forestier. A priori, le projet de fusion n'aurait que peu d'incidences sur la relation financière et organisationnelle entre la nouvelle commune et le groupement forestier. Les changements concerneraient avant tout des modifications statutaires, liées au comité directeur et à l'assemblée générale.

A quand le rapport final des groupes de travail et les conclusions?

Il est prévu que les différents groupes de travail transmettent leurs conclusions et propositions d'actions au COPIL d'ici à cet été. Un rapport stratégique sera alors établi sur cette base et transmis aux autorités communales, qui décideront si les conditions sont réunies pour aller de l'avant dans le processus de fusion et si elles souhaitent entamer la seconde étape: la rédaction d'une convention de fusion. Le vote des citoyens des deux communes interviendrait seulement en cas d'acceptation de la convention par les deux conseils communaux. *Marlène Nerini*

**mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, permettant de redistribuer des ressources financières et financer la participation à la cohésion sociale et à la facture policière.*

LE COIN SPORT-SANTÉ

Atelier de fabrication de macérats huileux

Le 3 juin (2 ateliers) et le 29 juin 2023, au Coin Sport-Santé, Grand-Rue 53, Château-d'Œx

Une naturopathe «Cathy», de la Droguerie Garrone à Monthey, va vous transmettre son savoir-faire pour fabriquer les macérats huileux. Ce procédé consiste à faire macérer des plantes dans une huile végétale pour en extraire les principes actifs.

(Plantin, camomille, vanille, carotte, fleur de pissenlit, reine-des-prés, consoude, arnica, calendula, millepertuis, etc...).

On l'utilise à des fins thérapeutiques, par exemple pour une inflammation, une brûlure, pour des problèmes circulatoires ou pour la peau. Elle sera également la bienvenue pour le bien-être avec un bon massage!

Cathy vous donnera ses secrets et méthodes pour faire vos macérats. Elle fournira les plantes, les contenants, un support de cours et tout le matériel nécessaire. Vous repartirez avec vos flacons de vos propres préparations (qu'on appelle communément «huiles» mais qui sont en réalité des macérats).

N'oubliez pas de vous inscrire rapidement au 079 419 74 47 car les places sont limitées.

Durée du cours: 3 heures avec une pause-café!

Merci à la famille Garrone de se déplacer au Pays-d'Enhaut. *(voir annonce)*

PETITES VICTOIRES

Vendredi 26 mai à 20 h 30, dimanche 28 mai à 17 h. Age légal: 8 ans; âge conseillé: 10 ans. Réalisation: Mélanie Auffret. Avec: Julia Piaton, Michel Blanc. Comédie.



Entre ses obligations de maire et son rôle d'institutrice au sein du petit village de Kerguen,

les journées d'Alice sont déjà bien remplies. L'arrivée dans sa classe d'Emile, un sexagénaire au caractère explosif, enfin décidé à apprendre à lire et à écrire, va rendre son quotidien ingérable. Surtout qu'Alice, qui n'avait rien vu venir, va devoir aussi sauver son village et son école...

L'AMOUR DU MONDE

Samedi 27 mai à 20 h 30. Age légal: 8 ans; âge conseillé: 12 ans. Réalisation: Jenna Hasse. Avec: Clarisse Moussa, Esin Demircan, Marc Oosterhoff, Mélanie Doutey. Drame.

Sur les rives du lac Léman, la douce Margaux, 14 ans, rencontre Juliette, une enfant rebelle de 7 ans placée dans un foyer, et Joël, un pêcheur récemment rentré d'Indonésie suite au décès de sa mère. Trois âmes solitaires et un peu perdues qui, dans la moiteur fiévreuse des rives du lac Léman, se soutiennent mutuellement le temps d'un été. Un port de pêche idyllique devient leur lieu de retraite et la nature leur alliée, jusqu'à ce qu'une autre réalité vienne bousculer le trio.

Les thématiques des six groupes de travail:

- Finances communales, personnel, informatique
- Règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives
- Routes, chemins, bâtiments, domaines, forêts
- Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie)
- Nom, armoiries, autorités, vie associative
- Tourisme